Assistant de la déclaration des revenus 2042C-PRO et PAMC (Micro-BNC)

Connectez-vous à votre espace privé

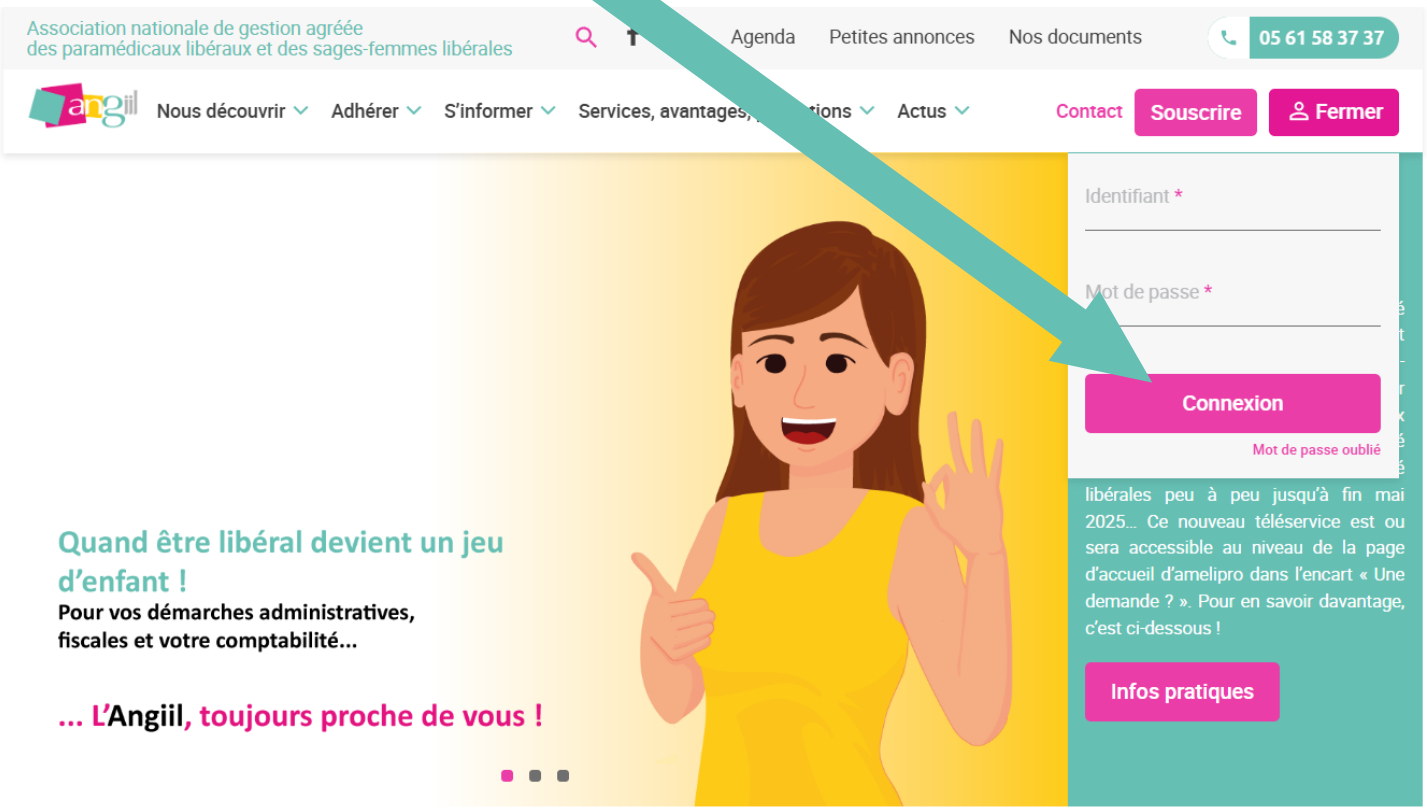

Cliquer sur le bouton dans la partie « Assistant de la déclaration des revenus 2042C-PRO et PAMC »

Détail des honoraires et gains divers

Choisissez votre statut

Introduction

Votre statut

Situation au 1er janvier ou à la date de début d'activité

- (●) Vous êtes titulaire
- ( ) Vous êtes remplaçant

Date de début d'activité :	01/01/2024
Date de fin d'activité :	31/12/2024
Nombre de mois d'exercices d'activité :	12

Campagne 2024 du 01/01/2024 au 31/12/2024

Vos honoraires et gains divers en détail

Dans cette partie, veillez à détailler vos honoraires et gains divers selon leur nature exacte.

Honoraires reçus de la CPAM et des mutuelles		(conventionnés)
Honoraires rétrocédés perçus		(conventionnés)
Honoraires autres activités (dialyses, laboratoires, ostéopathie, sophrologie...)		(non conventionnés)
Honoraires réalisés dans des structures de soins (EHPAD, SIAD, HAD...)		(réalisés en structure de soins)
Honoraires rétrocédés versés (à déduire)		
Indemnités journalières perçues d'une prévoyance Madelin		(conventionnés)
Indemnités de formation		(non pris en compte)
Rémunération forfaitaire versée par la CPAM (aide télétransmission, indemnisation formation continue)		(conventionnés)
Indemnités maternité, paternité et adoption versées par la CPAM		(à ne pas soumettre)
Indemnités journalières versées par la CPAM		(à ne pas soumettre)
Indemnités et allocations journalières d'invalidité servies par les régimes complémentaires obligatoires d'invalidité-décès (CARPIMKO ou CARCDSF)		(à ne pas soumettre)

Redevances de collaboration perçues		(non conventionnés)
Indemnités et remboursements de frais de divers organismes « extra professionnels » (l'URPS, les syndicats...)		(non conventionnés)
Rétributions perçues dans le cadre de fonctionnement de CPTS ou MSP		(conventionnés)
Remboursement d'assurance		(non pris en compte)
Autres (nous contacter)		(non pris en compte)
Total		

« Autres » Exemple :
remboursement URSSAF
En cas de doute, nous consulter

Votre divers à déduire en détail

Montant des chèques vacances à soi-même (acquis en 2024)	
Chèques vacances à soi-même (dans la limite sociale)	
Chèques vacances à soi-même (part supérieure à la limite sociale, dans la limite fiscale)	

SNIR
EXERCICE

RELEVE D'HONORAIRES
N° professionnel :
Spécialité :
DEBUT EXERCICE:

Page 5/6
CONVENTIONNE

ACTIVITE PROFESSIONNELLE TOTALE

COE AIS :
MNT FFS :
NBR MAU :

COE AMI :
NBR IF :
NBR MCI :

MNT AMT :
NBR MAJF :

COE DI :
NBR MAJN :

Honoraires pour actes :
Dont Dépassements pour

Frais de déplacement :
DE :

Autres :

Total des dépassements :
Total des honoraires tirés de l'activité conventionnée :

Votre SNIR (à compléter)

Honoraires pour actes	Exemple	
Frais de déplacement		
Total des dépassements		

Charges sociales

Annexe 1

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOTRE RÉGULARISATION

Cotisations/contributions	Base de calcul retenue	Taux (%)	Montant des cotisations avant exonération	Nature de l'exonération	A. Cotisations définitives	B. Cotisations provisionnelles déjà appelées	Montant de la RÉGULARISATION (A - B)
Allocations familiales							
Cotisation d'assurance maladie							
Contribution additionnelle maladie							
Contribution formation professionnelle							
Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (contribution limitée à 0.5% du plafond annuel de la Sécurité sociale)							
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires							
		TOTAL					

Annexe 2

MONTANT DÉTAILLÉ DE VOS COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Cotisations/contributions	Base de calcul retenue	Taux (%)	Montant des cotisations avant exonération	Nature de l'exonération	Montant de l'exonération	Montants des cotisations à payer
Allocations familiales						
Cotisation d'assurance maladie						
Contribution additionnelle maladie						
Contribution formation professionnelle						
Contribution aux Unions Régionales des Professionnels de Santé (contribution limitée à 0.5% du plafond annuel de la Sécurité sociale)						
CSG/CRDS sur revenus d'activité et sur cotisations sociales personnelles obligatoires						
		TOTAL				

Vos charges sociales obligatoires réglées en 2024 (à compléter)

URSSAF : détail de vos cotisations et contributions
Veillez à compléter en recopiant votre notification URSSAF : régularisation des cotisations 2023 et appel de cotisations 2024

	Annexe 1 Montant de la REGULARISATION (A-B)	**Annexe 2** Montants des cotisations à payer
	Exemple	Exemple
Cotisations / contributions		
Allocations familiales :		
Cotisation d'assurance maladie :		
Indemnités journalières :		
Contribution additionnelle maladie :		
Autres charges sociales obligatoires :		
RSI (si vos cotisations d'assurance maladie ne sont pas prélevées par l'URSSAF)		
Accident du travail		
CARPIMKO ou CARSDAF ou CIPAV		
Total		

Reportez les chiffres de votre notification URSSAF

Récapitulatif

Vos revenus

Revenu social (chèques vacances déduits ; montant net après l'abattement de 34 %)

A compléter si vous êtes concerné — **Pourcentage d'exonération**

Revenu exonéré "zone franche urbaine"

Pourcentage de votre activité conventionnée

Pourcentage de votre activité autre

Pourcentage de votre activité réalisée en structures de soins

Pourcentage de votre activité à ne pas soumettre

On retrouve ici le revenu social

Le détail des honoraires et gains divers
(conventionnés, non conventionnés, réalisés en structure de soins et non pris en compte)
permet de calculer les pourcentages

Ces pourcentages permettront de répartir le revenu

Cliquez-ci dessous pour télécharger le résultat

Assistant à la déclaration de revenus

Vous pouvez maintenant cliquer sur
« Assistant à la déclaration de revenus »
un PDF s'ouvre avec les résultats à déclarer sur la déclaration 2042

Exemple du fichier PDF

Cases à cocher lors de l'établissement de la déclaration de revenus

SELECTIONNEZ CI-DESSOUS LES RUBRIQUES QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE APPARAITRE

REVENUS

- ☐ Revenus des locations meublées non professionnelles
- ☑ Revenus non commerciaux professionnels
- ☐ Revenus non commerciaux non professionnels

INDÉPENDANTS DONNÉES COMPLÉMENTAIRES À LA DÉCLARATION DE REVENUS

- ☐ Du régime général des indépendants : artisans, commerçants, professions libérales (Auto-entrepreneurs : vous n'êtes pas concernés et ne devez pas cocher cette case)
- ☑ Du régime des praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés - PAMC
- ☐ Du régime des exploitants agricoles - MSA

Chiffres à reporter sur la première partie de la 2042C-PRO

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Durée de l'exercice (nombre de mois si inférieur à 12)	*5XI (ou 5YI ou 5ZI)*
Option pour le paiement fractionné de l'impôt correspondant aux créances acquises (si passage à l'IS - option pour le foyer)	*5FA* ☐

Régime déclaratif spécial ou micro-BNC

Revenus exonérés	*5HP / 5IP / 5JP*
Plus-values à court terme exonérées	*DSDC*
Revenus imposables Recettes brutes sans déduire aucun abattement	*5HQ / 5IQ / 5JQ*

REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

Vos revenus relèvent du régime social des PAMC cochez la case	**DSAO** ☐

Attention : malgré le message affiché, ne cochez pas cette case. Elle concerne d'éventuels revenus non professionnels, ce qui, sauf exception, ne vous concerne pas.

BA, BIC, BNC A IMPOSER AUX PRELEVEMENTS SOCIAUX

Revenus nets	*5HY / 5IY / 5JY*
Plus values à long terme exonérées (en cas de départ à la retraite)	*5HG / 5IG*

Numéros de cases à reporter sur la déclaration de revenus

Cases et chiffres à reporter sur le volet des revenus PAMC

Données complémentaires de la déclaration de revenus des PAMC

Vous êtes affilié au regime PAMC	*DSAK / DSBK*	☑
Vous êtes associé	*DSAI / DSBI*	☐
Vous êtes exploitant individuel	*DSAJ / DSBJ*	☑
Situation au 1er janvier ou à la date de début d'activité		
Vous êtes titulaire	*DSAP / DSBP*	☑
Vous êtes remplaçant	*DSAQ / DSBQ*	☐
Recettes brutes totales tirées des activités non salariées		
Recettes totales brutes des activités indépendantes (activité PAMC et autres activités indépendantes)	*DSCS / DSDS*	
Montant des revenus de remplacement		
Montant des indemnités journalières versées par la CPAM	*DSAS / DSBS*	
Montant des allocations journalières du proche aidant (AJPA) versées par la CAF	*DSAG / DSBG*	
Montant des indemnités d'incapacité temporaire versées par la caisse retraite (Si incluses dans le BNC)	*DSCP*	
Déductions et exonérations		
Chèques vacances déduits du revenu imposable (montant total sans abattement)	*DSCN / DSDN*	
Cotisations sociales obligatoires		
Cotisations sociales obligatoires déduites du résultat imposable	*DSCA / DSCB*	
Cotisations sociales obligatoires négatives : Situation exceptionnelle (voir notice)	*DSDA / DSDB*	
Associés / gérants		
Dividendes (Associé exerçant son activité dans une société IS)	*DSAA / DSAB*	0
Frais réels hors intérêts d'emprunt (régime des salaires)	*DSSC / DSSD*	0
Répartition des revenus nets		
Revenus net tirés de l'activité conventionnée :		
Bénéfice	*DSGA / DSGB*	
Déficit	*DSHA / DSHB*	
Revenus net tirés des autres activités non salariés		
Bénéfice	*DSCR / DSDR*	
Déficit	*DSCQ / DSDQ*	
Dont revenus nets de l'activité réalisée en structures de soins (Exemple : EHPAD, ESPIC, HAD, SS/AD, CMPP)	*DSAT / DSBT*	
Revenus nets perçus au titre d'une activité d'artiste-auteur	*DSBA / DSBB*	
Cotisations facultatives		
Cotisations facultatives	*DSEA / DSEB*	0
Dont cotisations facultatives liées à l'activité conventionnée	*DSAR / DSBR*	0
Dont cotisations facultatives liées aux autres activités non salariées	*DSCM / DSDM*	0
Données transmises par la CNAM		
Honoraires tirés d'actes conventionnés	*DSAV / DSBV*	
Dépassements d'honoraires	*DSAW / DSBW*	

Il conviendra de vérifier les reports et modalités de prise en compte des montants déclarés

MONTANTS À RETROUVER SUR VOTRE NOTIFICATION URSSAF

Revenus tirés de l'activité conventionnée (Dont revenus de remplacement et cotisations facultatives)	
Autres revenus professionnels non salariés	
Autres revenus professionnels non salariés réalisés dans des structures de soins	
Montant des revenus de remplacement	
Cotisations sociales personnelles obligatoires (hors CSG-CRDS)	
Honoraires tirés d'actes conventionnés	
Dépassements d'honoraires	
Soit :	
Prise en compte dans l'assiette des cotisations sociales	
Prise en compte dans l'assiette de la CSG-CRDS	